

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 24

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE TROIS JUILLET, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

PRESENTS : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Agathe IACOVELLI, Hubert BONNET, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Gaëlle LICHTLÉ, Yann GALLAY, Nicolas MARCHAND, Thierry GROSSAT, Jean-Pierre SAINT-CYR, Patrick CHARRONDIERE, Myriam CHIKKI, Kévin GAREL.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Philippe BERTHAUD à Agathe IACOVELLI, Isabelle DE CARVALHO à Jean-Marc RIGAUDIE, Aurélien TESSIAUT à Jacques CORMORECHE, Tifanny RIBEIRO à Claude TRASSARD, Michel RAYMOND à Patrick CHARRONDIERE, Guy BRULLAND à Myriam CHIKKI.

ABSENT(S) : Bernadette CAUCHOIS, Adrien LASSERRE, Amina LEGHNIDER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, J.CORMORECHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2024 03 07 SF 078 BUDGET VILLE 2024 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION VALHORIZON

Monsieur Jacques CORMORECHE, adjoint aux Finances et aux Ressources Humaines rappelle à l'assemblée que par délibération du 15 juin 2022, le conseil municipal a validé la convention partenariale d'objectifs et de moyens pour la période 2022/2024. La commune entend désormais poursuivre son soutien actif à Val Horizon tout en tenant compte des réalités financières et budgétaires.

Pour rappel, conformément à l'article 6 de la convention partenariale d'objectifs et de moyens :

« L'Association présente annuellement une demande de subvention validée par son Conseil d'Administration auprès de la Commune. La subvention votée par le Conseil Municipal sera ensuite versée en une ou plusieurs fois sur le compte courant de l'Association, avec une première avance de 30% du montant de l'année précédente pour faire face aux charges des premiers mois dans l'attente du vote de la subvention. L'échéancier sera ensuite défini d'un commun accord, en tenant compte des besoins de trésorerie respectifs. ».

Pour rappel également, le montant de la subvention versée en 2020 s'est élevé à 180 000 €, puis à 200 000 € pour l'année 2021, puis à 200 000 € pour l'année 2022 et enfin à 200 000 € (188 000 + 12 000) en 2023.

La commission des affaires sociales a été réunie le mercredi 19 juin 2024 afin rendre avis sur le montant de la participation financière de la commune pour l'année 2024.

Patrick CHARRONDIERE et Michel RAYMOND ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

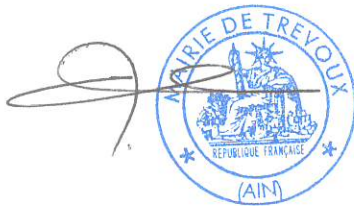
VU l'avis unanime de la commission des affaires sociales réunie le 19 juin 2024,

- **VOTE** la subvention 2024 à Val Horizon pour la mise en œuvre des actions des centres sociaux, d'un montant de 200 000 € dans le cadre de la programmation prévisionnelle 2024 des centres sociaux Louis Aragon et Les Tournesols ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget ville 2024 ;
- **DIT** qu'un échéancier sera proposé pour le versement de la subvention 2024, tenant compte de l'acompte versé.

En mairie, le 3 juillet 2024

Affiché le 5 juillet 2024

Le Secrétaire de Séance,
Jacques CORMORECHE



Pour extrait conforme

Le Maire,
Marc PÉCHOUX

